



MODALITES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les licenciés ou les parents de licenciés qui engagent des frais pour le club doivent remplir en fin de mois un imprimé type de l'USSE disponible sur le site

Cet imprimé doit être écrit lisiblement, signé et accompagné des justificatifs correspondants.

Il doit être déposé dans la boîte aux lettres rue des Brioux ou donné à l'occasion de la réunion de bureau du lundi soir.

Le demandeur sera remboursé par le trésorier dans les 2 semaines suivant le dépôt

Pascal Frossard
Président USSE HB